



Bulletin de préconisation n°18 du 31/10/24

Réalisé par le : CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Graud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2024>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformatons>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Mouche de l'olive

Selon le BSV n°18, le risque est **modéré à très fort** selon les secteurs et les dates de récolte.

La stratégie à adopter (renouvellement des protections ou déclenchement de la récolte) va dépendre de votre date de récolte.



Oeil de paon et cercosporiose

D'après le BSV n°18, le risque œil de paon est **faible à fort** tandis que celui pour la cercosporiose est **modéré à fort**. Des conditions favorables aux contaminations sont prévues dans les prochains jours sur une grande partie des secteurs (température et orages/pluies/humidité).

Vos protections sont à renouveler en fonction de l'inoculum présent dans votre verger, des prévisions météorologiques et de votre date de récolte.



Cochenilles

Selon le BSV n°16, le risque est **faible à fort** selon les parcelles, les familles de cochenilles et le niveau d'infestation de vos parcelles.



Champignons responsables du brunissement des olives

Selon le BSV n°18, le risque est **modéré à fort** sur les parcelles avec des variétés sensibles, des arbres avec de faibles charges et de gros calibres de fruit et ayant connu des pluies de manière régulière ces dernières semaines.

Si vous avez beaucoup d'olives brunies, ne tardez pas à récolter pour éviter la détérioration de la qualité de votre récolte.



Maturité

La maturité organoleptique est exceptionnellement avancée sur toutes les variétés, mais la teneur en eau extrêmement élevée maintient des rendements très bas malgré une lipogénèse tout à fait convenable. Dans un objectif de qualité, il faut récolter deux à trois semaines plus tôt que d'habitude.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



Mouche de l'olive

Observations

D'après le BSV n°18, l'activité des mouches a augmenté sur une grande partie des secteurs du bassin oléicole. Sur les vergers non ou mal protégés, des dégâts très importants sont observés. Sur la plupart des vergers protégés, les dégâts sur les arbres restent assez faibles mais les olives avec de la dalmaticose sont encore très présentes sur certains vergers. Ils sont minimes sur les parcelles avec une protection adéquate.

Préconisations

Le risque est **modéré** pour les vergers où la récolte est prévue d'ici 20 jours. En effet, les piqûres de mouche n'auront pas le temps d'évoluer en trous de sortie. En revanche, la dalmaticose représente tout de même un risque puisque sa période d'incubation est inférieure à une semaine.

Le risque est **fort** à **très fort** si vous prévoyez de récolter dans plus de 20 jours, surtout si les captures augmentent dans votre secteur. Les piqûres de ponte pourront alors se transformer en trous de sortie et/ou en dalmaticose.

Afin de déterminer le risque sur votre parcelle, vous devez évaluer l'activité de la mouche grâce à la mise en place de pièges (présence/absence, augmentation des captures dans les pièges) et par l'observation des dégâts dans vos parcelles (piqûres sur olives, dalmaticose, trous de sortie de larves).

En fonction de la date prévisionnelle de récolte, les piqûres de ponte récentes et actuelles risquent d'évoluer en trous de sortie. Au moment de votre récolte, ce sont ces olives avec des trous de sortie à la récolte qui auront des impacts sur la qualité de l'huile.

Piégeage

Avec l'augmentation globale de l'activité des mouches sur l'ensemble du territoire, restez très vigilants ! Les conditions des jours à venir vont rester très favorables.

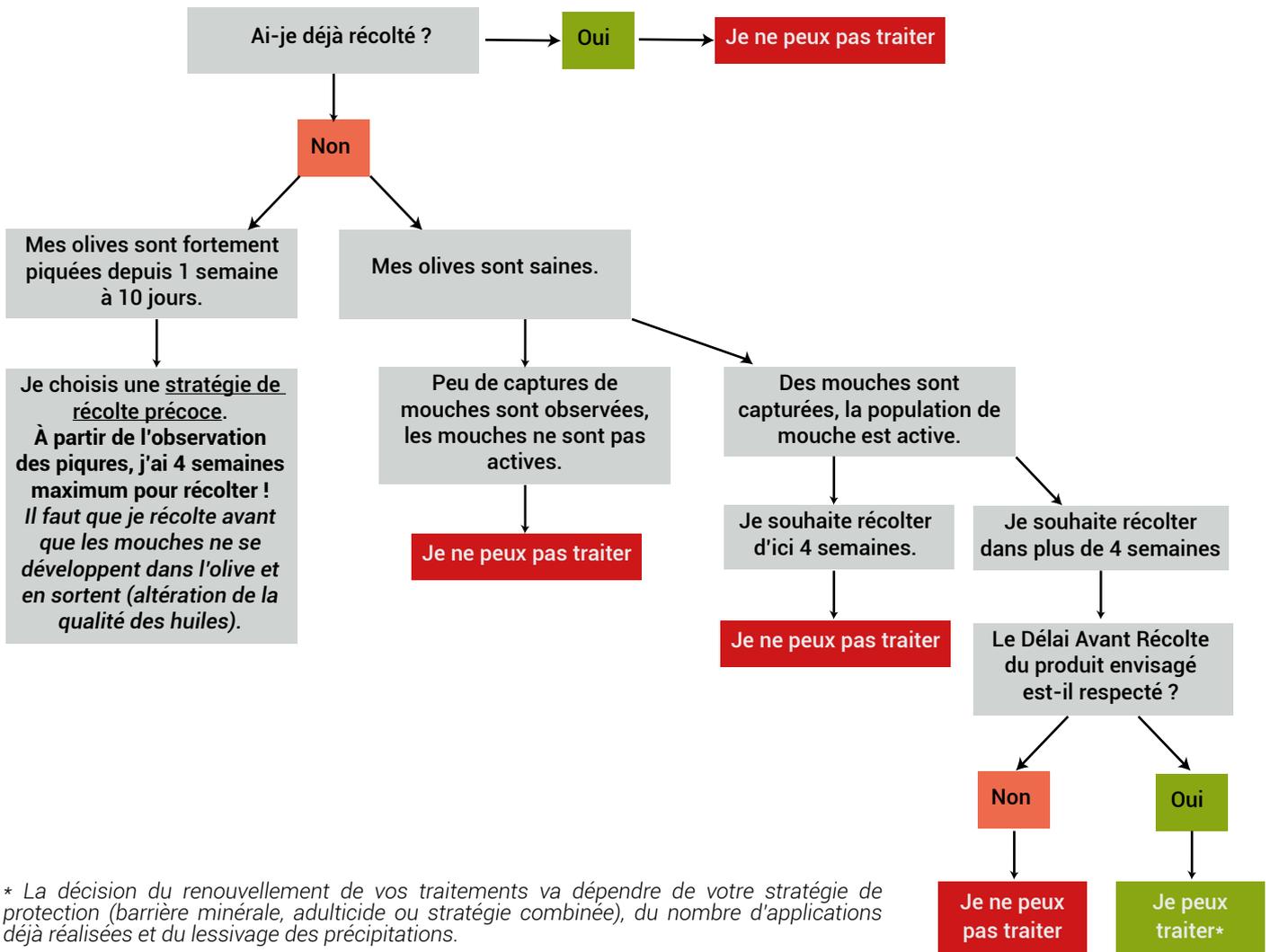
Vous pouvez aussi consulter la **carte de piégeage mouche de l'application « Oléiculteur »** sur laquelle s'affiche le nombre de captures par jour, sur les pièges autour de chez vous. Vous pouvez choisir votre bioagresseur (mouche de l'olive dans notre cas) et sélectionner votre rayon de recherche. Les renseignements relatifs à l'installation sur votre smartphone peuvent être consultés sur le lien suivant : [Application Oléiculteur](#).

Si vous avez des pièges chez vous et que vous voulez contribuer à la représentativité de la carte (publiée dans le BSV), nous vous invitons à y enregistrer votre exploitation et vos parcelles puis à y noter vos observations. Le Centre Technique de l'Olivier et la profession vous remercient pour votre précieuse contribution.

Stratégies de lutte contre la mouche

A l'heure actuelle, votre stratégie est à adapter selon votre date de récolte, de l'intensification des vols de mouche et de l'observation de dégâts sur votre parcelle.

Le schéma ci-après peut vous aider dans le raisonnement de votre stratégie.



* La décision du renouvellement de vos traitements va dépendre de votre stratégie de protection (barrière minérale, adulticide ou stratégie combinée), du nombre d'applications déjà réalisées et du lessivage des précipitations.

Attention à tenir compte des Délais Avant Récolte (DAR) des protections que vous souhaitez utiliser en cas de renouvellement.

Produits	Possible de renouveler si vous récoltez dans...
ARGIBIO	Plus de 28 jours
Insecticides (à base de deltaméthrine, lambda-cyhalothrine, de spinosad)	Plus de 7 jours
ARGICAL PRO, SURROUND	Plus de 28 jours

Plus de détails sur les stratégies de protection sont à retrouver dans [l'Infolive n°9](#) et sur le [cahier de l'oléiculteur 2025](#).

Pour rappel, le Synéis appât (stratégie adulticide) est utilisable sous dérogation à hauteur de 8 applications (au lieu de 4) sur la période du 1^{er} août 2024 au 30 novembre 2024. Plus de détails dans la [rubrique Actualités sur le site de France Olive](#). Il est

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



important d'alterner les substances actives des insecticides pour éviter tout phénomène de résistance des mouches.

Vous devez raisonner votre stratégie de protection selon votre date de récolte prévisionnelle, le niveau de dégâts observés sur votre parcelle ainsi que l'intensité des vols de mouche.

Si vous récoltez d'ici 20 jours, le renouvellement de vos protections n'est pas forcément utile si vous avez peu de mouches sur vos parcelles.

Si vous observez un accroissement des piqures de mouche sur votre parcelle et/ou une augmentation très importante des captures, déclencher la récolte est un bon compromis pour préserver vos olives sans pour autant perdre beaucoup en quantité d'huile. En effet, la mouche n'aura pas le temps de se développer suite à la piqure de ponte (environ 1 mois) et d'altérer l'olive et la qualité de l'huile. Référez-vous au moulin de proximité.

Attention aux Délais Avant Récolte des protections utilisées ! Consultez les étiquettes !



Oeil de paon et cercosporiose

Observations

D'après le BSV n°18, les conditions d'humidité et de températures actuelles et à venir sont propices aux contaminations à l'œil de paon et à la cercosporiose. Des symptômes récents sont observés dans les Alpes-de-Haute-Provence, le Luberon et le Var. Peu de symptômes récents sont observés sur les vergers protégés. La cercosporiose peut être visible.

Pour l'œil de paon :

- Le risque est **faible** sur les parcelles protégées et si les conditions ne sont pas favorables aux contaminations.
- Si les conditions sont favorables aux contaminations et si des symptômes sont observés sur la parcelle, alors le risque est **modéré à fort**, surtout si des symptômes sont récemment sortis.

Pour la cercosporiose :

- Sur les parcelles protégées, le risque est **faible à modéré**, même si des symptômes ne sont pas encore observés. Attention les nouvelles contaminations touchent les feuilles de l'année et l'apparition des symptômes ne se voit qu'environ 1 an après.
- Sur les parcelles non protégées, si les conditions sont favorables aux contaminations et si vous observez des symptômes, le risque est **modéré à fort**.

Pour plus d'informations sur les maladies du feuillage, vous pouvez vous référez [au BSV n°1](#).

Préconisations

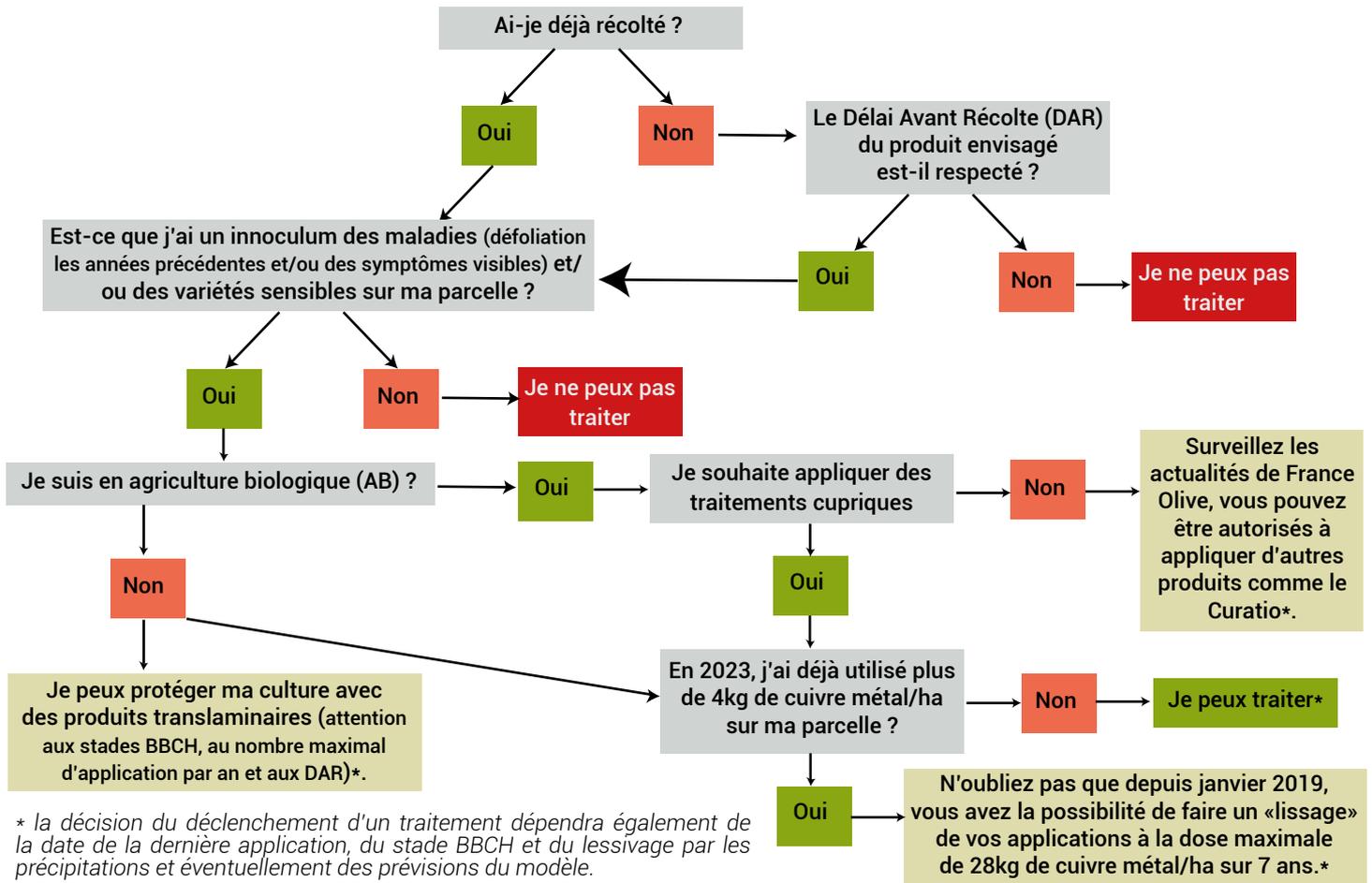
Afin de lutter contre les maladies du feuillage et avant l'utilisation de cuivre ou autres matières actives, il est important d'adopter une fertilisation adaptée pour favoriser le renouvellement du feuillage.

Le schéma ci-dessous peut vous aider dans la prise de décision quant au déclenchement de vos protections notamment par rapport à votre date de récolte.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrits dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Les conditions sont favorables aux contaminations dans les secteurs avec humidité et/ou pluie et températures douces. Même si certains secteurs ne montrent qu'un faible inoculum sur les parcelles, il est important d'anticiper la mise en place des protections avant les prochains épisodes contaminants.

Ne laissez pas la possibilité aux maladies de s'installer : surveillez les prochains épisodes contaminants !

Vous pouvez être averti des périodes à risque et des épisodes contaminants en téléchargeant l'application Oléiculteur sur <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/> (modèle Œil de paon).

Si des pluies/orages avec des volumes d'eau annoncés supérieurs à 20 mm et si le nombre d'application par an et par hectare et si les DAR le permettent, privilégiez si possible des produits translaminaires (non utilisables en AB).

La dérogation pour l'utilisation du Curatio (AB) a été validée, vous pouvez maintenant l'utiliser. Vous pouvez consulter la dérogation sur le site de France Olive dans l'onglet Actualités.

Dérogation d'utilisation du Curatio

Libellé de l'usage	Olivier*Trt Part.Aer.*Maladies du feuillage. Code usage : 12503203
Dose maximale d'emploi	16 L/ha
Nombre maximum d'applications	3 applications
Période de dérogation d'utilisation	du 13/09/2024 au 11/01/2025

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrits dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Stades d'application	à partir de BBCH 75
Délai avant récolte	30 jours

Attention ! La récolte approche sur la plupart des secteurs. Veillez à vérifier les Délais Avant Récolte (DAR) avant toute utilisation de produits phytosanitaires.

Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, vous pouvez consulter l'[Infolive n°1 2024](#) et le [cahier de l'oléiculteur 2025](#).

Nous vous rappelons également que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont une **action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés **avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations (c'est-à-dire avant la pluie)**.



Cochenilles

Observations

D'après le BSV n°18, des foyers de cochenilles diaspines pouvant être très importants sur certaines parcelles sont toujours constatés dans un rayon assez large autour du Toulonnais (de Cassis à Ollioules en passant par la Londe-les-Maures mais aussi dans le secteur de la Crau) et dans des vergers des Alpes-Maritimes.

Le risque évalué est **fort à très fort** si des foyers de cochenilles diaspines sont présents sur vos parcelles. Les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tiennent pas compte des spécificités de votre exploitation. Vous pouvez trouver plus d'informations sur les cochenilles [dans le BSV n°12](#).

Préconisations

En cas de présence de cochenilles, si c'est possible, éliminer les rameaux avec des amas de cochenilles.

La Chambre d'agriculture du Var, le CIVAM des Bouches-du-Rhône, la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes et France Olive réalisent un état des lieux exhaustif de la présence de cochenilles sur le territoire oléicole pour la récolte 2024. Si vous êtes producteur concerné par cette problématique et/ou moulinier souhaitant relayer l'information, vous trouverez un questionnaire et d'autres supports [sur cette page de la Chambre d'agriculture du Var](#).



Champignons responsables du brunissement des olives

Observations

D'après le BSV n°18, des brunissements apparaissent avec des expressions différentes sur les olives d'une très grande majorité des secteurs du bassin oléicole. Ces brunissements sont causés par le développement de différents champignons, favorisés par les pluies régulières de ces dernières semaines ainsi que les faibles charges et gros calibres des fruits sur les arbres. Certaines variétés y sont particulièrement sensibles (Lucques, Salonenque, Aglandau, Tanche, Cayon, Cailletier).

Le risque évalué est **modéré à fort** sur les parcelles avec des variétés sensibles, des arbres avec de faibles charges et de gros calibres de fruit et ayant connu des pluies de manière régulière ces dernières semaines.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Préconisations

Si vous observez un brunissement important de vos olives, ne tardez pas à récolter pour ne pas détériorer la qualité de votre récolte. Si vous en avez la possibilité, vous pouvez secouer vos arbres avant la récolte afin de faire tomber les olives brunies et ainsi éviter un travail de tri trop important par la suite.



Maturité

Généralités

Du point de vue du fruité, la maturité est très avancée sur toutes les variétés. Les caractères « vert » est dépassé sauf sur les variétés les plus tardives, ou sauf dans les territoires les plus tardifs au-dessus de 400 m. Du point de vue de la structure, l'amertume qui n'était pas très intense en début d'automne, s'est nettement affaiblie même pour les variétés fournissant généralement les huiles les plus amères. L'ardence reste encore assez élevée à cause de la forte teneur en eau mais a considérablement diminué aussi.

Du point de vue du rendement au moulin, les teneurs en eau se maintiennent à des niveaux très élevés ce qui empêche le rendement en huile de monter (ce qu'il se passe d'habitude). Néanmoins, l'huile est bien présente dans les olives car le mois d'octobre très chaud a permis une excellente fin de lipogénèse.

En résumé, compte tenu des risques de progression de dégâts (mouche, dalmaticose, brunissement) et de chute des olives qui mûrissent prématurément, nous conseillons fortement de commencer la récolte si ce n'est pas déjà fait.

Quelques détails sur les variétés principales

• Cayon, Salonenque, Brun, Arbéquine, Lucques

Ces variétés précoces à huile douce sont largement mûres ou en surmaturité dans la plupart des régions d'altitude inférieure à 200-300 m. Dans les autres régions, la maturité est maintenant atteinte et nous conseillons de démarrer la récolte au plus tôt si ce n'est pas déjà fait, sauf pour les arbres très chargés où les olives sont encore très vertes, qui peuvent attendre environ une semaine à 10 jours.

• Bouteillan

Cette variété est surtout performante pour son fruité vert intense et harmonieux. Dans cet objectif, il est impératif de récolter au plus tôt.

• Cailletier et Tanche

Ces variétés à olive de table sont maintenant largement assez mûres dans la majorité des cas, mais le compromis est difficile à trouver avec la récolte pour l'olive de table, notamment pour la Tanche qui doit être récoltée fripée. Néanmoins, toutes les parcelles soumises aux risques mouche, dalmaticose et brunissement doivent être récoltées au plus tôt, au risque de beaucoup perdre en qualité mais aussi en quantité à cause des fruits qui vont tomber.

• Aglandau

Les échantillons donnent très majoritairement des fruités mi-mûrs dans les régions précoces, et mi-vert, mi-mûr dans les régions plus tardives. Dans tous les cas la récolte doit avoir commencé.

• Olivière

Les échantillons d'olives donnent très majoritairement des huiles douces au fruité mûr, très typiques de la variété, sauf dans les zones tardives ou dans les terrains plus argileux. La récolte doit être faite rapidement pour les premiers cas, et au plus tard d'ici une dizaine de jours pour les conditions de moindre précocité.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



• **Picholine**

Cette variété habituellement tardive est nettement plus en avance que d'habitude. Dans certaines parcelles non irriguées en particulier, lorsque la coloration dépasse 50%, les arômes de fruits mûrs caractéristiques de la variété sont nettement majoritaire et il est avantageux de récolter dans un objectif de qualité. Les rendements sont encore assez bas à cause de la teneur en eau élevée mais la quantité d'huile « normale » est bien présente dans l'olive.